

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE du vendredi 24 septembre 2021 à 18 heures 30 (Salle de la mairie)

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h00

Présents : Maire : Michel Marien,

Adjoints : Daniel Auxière, Jean-Pierre Bettiga, Simone Beauvoir

Conseillers : Catherine Bouchot David, Marie-Hélène Bourdier, Jacques Parmentier, Marc Rélot, Aline Tabardin-Goigoux Frédéric Touzain, Jocelyn Toton.

Absents excusés : Philippe Mondet, Morgane Laulin, Hervé Ramin ayant donné pouvoir et Gaëlle Fonde

Secrétaire de séance : Daniel Auxière

Ordre du jour :

- Point 1 : Le compte rendu du 30 juin est adopté à l'unanimité.

- Point 2 : Bilan par Monsieur le Maire des manifestations au cours des mois d'été, il en ressort une satisfaction unanime : 13 juillet, randonnée, les llets, cinéma en plein air... félicitations à tous les bénévoles.
Centre de loisirs : très bien passé, 65 inscrits, fréquentation de 45/jour.

- Point 3 : rentrée scolaire, 87 élèves, nouvelle enseignante, Geneviève Baud et Chloé Dupont en GS/CP le mardi et le vendredi après-midi, David Malassagne interviendra 4 h/semaine pour activités sportives.
Cantine 60 à 70 repas jour.

- Point 4 : accueil du mercredi, renouvellement du contrat de Chloé Dupont (garderie, cantine, petites vacances, 30h/sem) 22 enfants inscrits, 5 demandes en attente enfants de Cognat pour les mercredis.

- Point 5 : accueil périscolaire 15 à 18 enfants le matin, 15 à 20 le soir.

- Point 6 : Cantine : départ de Fabienne Fragny le 31 octobre, les entretiens débuteront le 7 octobre pour son remplacement, nombreux postulants.

- Point 7 : maison EPF, la démolition est terminée, une clôture sera réalisée coté route courant octobre. Recherche d'un maître d'oeuvre pour aménagement extérieur dont un accès sur la zone OAP en devenir. Contact pris par Monsieur le Maire avec le département pour installation éventuelle d'une activité médicale dans la maison.

- Point 8 : Eglise, la première phase de renforcement en extérieur est terminée, la suite dans plusieurs mois, à l'intérieur dépose de la voûte à faire.

➤ Point 9 : 10 septembre, réunion publique avant travaux, route de Vendat (5 résidents présents), rue des Loubières (15 résidents présents)

➤ Point 10 : Eclairage public lié à la dissimulation des réseaux « Rue des Loubières »

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :
68 675 euros T.T.C.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.

2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.

3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de

4) 3 204 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

➤ Point 11 : le permis de construire de l'école a été reçu le 21 septembre, l'appel d'offre est lancé et la remise des offres fixée au 27 septembre. Les travaux pourraient démarrer en janvier 2022. Une réunion pour les VRD se tiendra le 1er octobre avec l'architecte, Géoval, et les gestionnaires de réseaux (Sivom Sioule et Bouble, Vichy Communauté, Enedis, Orange, Département).

➤ Point 12 : le schéma de mutualisation de Vichy Communauté qui reconduit les 12 services pour la période 2022/2026 est adopté.

➤ Point 13 : encarts publicité sur bulletin municipal, maintien des tarifs, adopté :

* 1/6 de page en quadrichromie : 80 euros T.T.C.

* 1/10 de page en quadrichromie : 50 euros T.T.C.

➤ Point 14 : décision modificative pour un crédit de 4 043 euros en investissement adoptée (débroussailleuse, souffleur).

➤ Point 15 : mise à disposition salle polyvalente (sert de cantine pour les écoliers) uniquement pour association avec leurs membres adhérents, pas de public, passage par pyramide non accepté, photos avant et après, désinfection des tables et des chaises, respect des horaires.

➤ Point 16 : 11 septembre, redynamisation du centre bourg avec la société Urbican, 5 communes présentes (St Rémy en Rollat, Brugheas, Serbannes, St Pont, Espinasse), matinée d'échanges très constructifs sur nos communes.

Infos diverses :

- * Visite de Madame la Sous-Préfète dans notre commune le 7 octobre.
- * Problèmes terrains non entretenus.
- * Partenariat avec l'association Librassol pour aider les personnes à se familiariser aux techniques informatiques, présence tous les mardis matin d'un accompagnant, réservation au préalable pour les personnes intéressées.
- * Repas du conseil municipal ouvert aux conseillers et leurs conjoints le 29 octobre.
- * Exposition Espinasse autrefois sur la semaine du 11 novembre.
- * Randonnée de Noël le 19 décembre.
- * Voeux du maire le 28 janvier.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 octobre.